

## ACB des avancées insuffisantes : le préavis de grève pour les examens n'est pas levé !

ACB (AGENTS CONTRACTUELS BUDGET)

FORMATEUR

RÉFORMES - JURIDIQUE



L'absence de textes réglementaires et de circulaire nationale a mis les ACB et l'institution face à des problématiques et des dysfonctionnements graves. A ce jour nous n'avons pas de réponse aux principaux sujets évoqués plus haut et cela nous amène donc à maintenir notre préavis de grève pour les agents ACB pour l'année 2023.

Cher(es) collègues de CFA et de CFPPA,

Depuis plus d'un mois, le SEA UNSA est en relation permanente avec la sous-direction de la DGER afin de trouver une solution pour la convocation aux examens des collègues ACB.

Nous avons obtenu des avancées : avance des frais d'examen, courrier des DRAAF aux chefs des établissements pour demander que les formateurs ne soient pas tenus de rattraper les cours non réalisés pendant la convocation aux examens etc....

Depuis plus de 20 ans, le SEA UNSA porte les demandes des agents ACB qui ont été délaissés et restent les oubliés de l'administration centrale. Elle ne connaissait ni les apprentis, ni les encadrants, ni les responsables dans les centres CFA, UFA, CFPPA .

"La réforme de l'apprentissage et formation adulte " a provoqué, avec des financements publics, la relance de la formation par apprentissage. Le SEA UNSA favorable à toutes les voies de formation n'a cessé de dénoncer en CTM, CTREA, CA une déréglementation pour les collègues concernés depuis des années, sans obtenir la moindre réponse. Que de temps perdu ! alors que des solutions pouvaient être mises en place rapidement.

L'absence de textes réglementaires et de circulaire nationale a mis ces agents et l'institution face à des problématiques et des dysfonctionnements graves.

La lecture des différents protocoles locaux lorsqu'ils existent, conduisent de nombreux collègues proviseurs à espérer une instruction nationale.

Dès la parution (à notre demande) du dernier texte de cadrage sur ce sujet (convocation ACB aux examens), nous vous avons indiqué à la lecture de celui-ci, notre opposition sur quelques points qui nous a amené à la contester juridiquement .

**A ce jour, nous attendons le retour de la juridiction concernée.**

L'autre point (convocation aux examens) porte sur le fait qu'une convention qui doit être signée entre l'employeur EPL à travers les délibérations du CA et M. ou Me le DRAAF. Nous n'avons pas eu plus de réponses alors que notre expertise juridique va bien dans ce sens.

Le SEA UNSA est actif et leader dans ces luttes dans le cadre d'une intersyndicale nationale. De nombreux autres points sont en discussion actuellement dans le cadre de cette intersyndicale nationale. Elle va donner lieu à un appel à la grève global pour les examens à destination de tous les personnels de l'enseignement agricole public.

Nous espérons sincèrement que des solutions seront trouvées pour maintenir nos emplois dans les centres CFA et CFPPA. Un vrai sujet qui doit nous faire réagir collectivement face à la concurrence du privé !!! .

A ce jour nous n'avons pas de réponse aux principaux sujets évoqués plus haut et cela nous amène donc **à maintenir notre préavis de grève pour les agents ACB pour l'année 2023.**

Le SEA UNSA reste ouvert à la discussion en s'appuyant sur la légalité des textes à l'égard des collègues ACB.

**Le SEA UNSA peut vous informer, vous rencontrer, vous soutenir.**

**Contactez-nous**

Le pôle CFA CFPPA du SEA UNSA

M Fleury Secrétaire Général SEA UNSA